

A l'attention de M. CHABAL, Pdt du SMEOV
Monsieur,

Lors du Copil du 24 février 2015 à Privas, le CLD a présenté ses fiches actions FA1, etc.

La FA1 semble avoir posé un problème, car vous avez demandé que soit retirée sur le champ – sous la menace de tout bloquer – la référence à un des partenaires listés : Boutières Citoyennes.

Les représentants du CLD présents n'ont pu que s'incliner, afin de ne pas empêcher l'adoption des fiches actions. Il est à noter que le Chargé de mission local Frédéric Magraner, le Chef de projet local Jacques Merchat et la Chef de projet régionale Véronique Roussel, ont fort apprécié leur rédaction et leur contenu et l'ont souligné avec force.

Les conditions de cet incident nous ont été relatées dans le détail au bureau collégial du CLD dans sa séance du 16/03.

Celui-ci par cette présente, tient à vous faire savoir son incompréhension totale devant une telle exigence ne découlant d'aucune argumentation bâtie et justifiée.

Nous vous rappelons que la délibération du Conseil Régional N°05.07.805 du 9 et 10 Novembre 2005 pose l'indépendance du CLD et rend **obligatoire son avis écrit** dans la construction des projets demandant une subvention.

Et jusqu'à présent le CLD s'est efforcé de remplir cette obligation pour **tous les projets** le plus posément possible et sans chercher à les bloquer. L'efficacité du CLD a été mainte fois relevée.

La façon arbitraire dont il a nous été demandé de retirer un des partenaires interroge sur cette indépendance. Or le sujet concerné par cette fiche sans aucune portée politique, s'inscrit dans la droite ligne d'une appropriation de leur cadre de vie par les citoyens, et d'une action de démocratie participative.

Nous aimerais vous inviter à en débattre avec l'ensemble du bureau collégial afin d'envisager ensemble à l'avenir une collaboration sereine et installée sur un respect mutuel et démocratique.

Signé : les membres du bureau collégial du CLD Ardèche Centre